

L'hon. M. EULER: Je ne le pense pas non plus. Je n'attribue pas sérieusement de la rancune au ministre.

L'hon. M. RHODES: Quant au commerce de la confiserie en général, l'impôt de 2 c. par livre de sucre ne modifiera que bien peu le prix des produits. Cette industrie se voit aujourd'hui en face des mêmes difficultés que toutes les autres. Peu importe la taxe imposée sur le sucre ou les autres ingrédients: la puissance d'achat du consommateur a bien diminué et le premier article à en souffrir est celui-là qu'on peut classer parmi les articles de fantaisie. En un sens, les produits des confiseurs sont un aliment, il est vrai. On les classe néanmoins, et avec raison à mon sens, parmi les objets de luxe. Dans les temps de prospérité, quand les gens ont beaucoup d'argent, la confiserie va fort bien. Elle connaît les déficits aujourd'hui, comme le notait mon honorable ami. Mais je pourrais signaler de nombreuses industries de notre pays et d'ailleurs, industries manufacturières essentielles, fondamentales, sans parler de l'agriculture, dont les affaires se soldent aussi par des déficits. Ces industries comme les autres, à cause des taxes imposées sous diverses formes, devront faire leur part. L'on croirait que cet impôt va être payé par les chefs de famille, individuellement. Un des avantages de cette taxe sur le sucre, c'est que sa perception ne coûtera pas un sou. Elle est soldée par les six raffineries au Canada; et le sucre qui sert aux familles ne forme qu'une fraction de la consommation totale. La grosse part du sucre sera vendue à l'industrie où, il servira à la confection des produits tirés du sucre. Je concède que l'impôt sera assez lourd dans le cas des familles nombreuses; seulement à mesure que la situation s'améliorera, on se rendra compte que cette taxe obère moins le gros de la population que tout autre impôt similaire que je connaisse. Cette forme d'impôt est nouvelle au Canada; mais non pas dans d'autres pays où des taxes comparables sont perçues depuis nombre d'années. En Angleterre, par exemple, les denrées essentielles sont frappées d'un lourd impôt: le thé, depuis de longues années, est fortement imposé, et cette substance est peut-être aussi essentielle que le sucre. Ceci est purement une taxe fiscale et je n'en connais pas d'autres qui puisse se répartir si équitablement sur toute la population.

Quant aux observations de l'honorable député en face qui a commenté ce que j'ai dit à propos de faire bien comprendre à nos citoyens qu'ils sont des contribuables, je crois qu'il s'est mépris sur mon intention. Je ne parle pas de cet être imaginaire, l'homme riche; je suis prêt à discuter sa relation au fisc

[L'hon. M. Rhodes.]

en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Je ne voulais pas parler de ces gens, mais plutôt de ceux qui jusqu'ici n'ont jamais payé d'impôt, à leur connaissance. Leurs taxes ont été pour la plupart indirectes; et c'est la première fois qu'un impôt direct établi par le Gouvernement fédéral frappe ces individus. Je parlais non pas de l'homme vraiment riche ou que l'on croit riche, mais plutôt du commun de nos citoyens.

Mlle MACPHAIL: J'ai été tentée de prendre la parole lors de la discussion sur le budget, tout au moins pour protester contre cette taxe sur le sucre; comme j'ai gardé le silence alors, je vais parler maintenant. Il me semble que le sucre devrait être une des dernières choses à imposer, et si lourdement surtout. Deux dollars par cent livres, c'est une très forte taxe pour les gens pauvres. Je reconnais que pour les gens à l'aise la chose n'a pas grande importance; mais ce n'est pas à eux que je m'intéresse. La taxe est très sévère pour les pauvres qui ont bien du mal à joindre les deux bouts. Je pense maintenant à la femme de nos campagnes: celle qui, accompagnée de ses enfants, et aidée, les jours de pluie, par son mari, travaille longtemps et de pied ferme à cueillir les baies et les fruits, soit à l'état sauvage, soit dans son jardin, pour en faire des confitures qui nourriront sa famille pendant les longs mois d'hiver. J'incline à croire que le ministre des Finances ne sait pas comme cette taxe va obérer ces pauvres gens.

Je trouve aussi que cette taxe va nuire aux affaires d'une manière générale. J'affirme, sans crainte d'exagérer, que dans 50 p. 100 de nos foyers canadiens,—la proportion peut être bien plus forte,—les deux dollars qui serviront à payer cet impôt auraient été dépensés pour acheter quelque objet dont la famille a grandement besoin. Ceux dont les ressources sont modestes n'ont qu'une certaine somme d'argent à dépenser et cette déduction des dépenses générales fera diminuer d'autant les ventes du détaillant, les opérations du fabricant et l'emploi de l'ouvrier. Multiplions ces \$2 par 50 ou 60 p. 100 des foyers canadiens; il est évident que cet impôt va aggraver la dépression et provoquer plus de chômage encore.

Au dire du ministre des Finances, le sucre est consommé surtout par l'industrie. Je lui fais remarquer que ce relèvement va atteindre le prix de tous les produits où l'on fait entrer le sucre et qu'en définitive c'est le consommateur, le grand public, qui solde la différence. Il ne peut pas y avoir de doute là-dessus. Donc peu importe que la grosse part du sucre entre dans les familles ou dans les établissements industriels, le résultat sera le même